



**ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Personne morale constituée en 1986, sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASULF
POUR L'ANNÉE 2015**

Table des matières

Introduction.....	3
Administration	3
Interventions	5
GROUPES D'INTERVENTION	5
ACTION DANS LES MÉDIAS.....	6
Le site Internet	8
Le bulletin	8
Relations extérieures.....	10
ASSOCIATIONS.....	10
IMPÉRATIF FRANÇAIS	10
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC	10
DOCUMENTATION.....	10
Les ressources financières.....	11
Conclusion	12
Annexe I	14
Annexe II	15
Annexe III	18

Introduction

L'assemblée générale annuelle se tient trois ans après l'intronisation d'un gouvernement qui a nommé de nouvelle manière la responsabilité ministérielle en matière de langue. Le ministre est responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. On a choisi ainsi de ne pas envisager de modifications à la Charte de la langue française. D'ailleurs, on sait maintenant, que l'on se contentera de mettre de l'avant un règlement pour encadrer ce qu'il reste du caractère français des marques de commerce au Québec tout en clamant haut et fort qu'il ne s'agit pas d'un recul! L'Asulf s'est toujours appuyée sur la Charte et a toujours tenu pour acquis que les démarches en faveur d'une langue de qualité se justifient plus facilement dans un contexte où la langue est protégée et que l'État en fait la promotion. La Charte et son application devrait dépendre directement de l'Assemblée nationale. Nous serions ainsi à l'abri des aléas liés à la politique et à la responsabilité ministérielle.

Le secrétariat à la politique linguistique nous a octroyé une subvention cette année pour la réalisation du projet *Langue numérique*. L'Asulf est reconnue ainsi par le gouvernement et se dirige résolument vers son trentième anniversaire. Les douze derniers mois de l'Asulf ont été marqués par la continuité et la permanence de la mission de base, celle définie et précisée dans ses statuts votés en 1986 : d'abord, contribuer à la promotion de la langue française, ensuite, surveiller la qualité des communications de l'État, des organismes gouvernementaux, municipaux, scolaires, etc. Rappelons que l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (Asulf) travaille prioritairement avec les institutions qui se sont donné des moyens pour améliorer la qualité de la langue : les médias, l'Administration québécoise, la Société Radio-Canada, l'Administration canadienne et l'Administration municipale.

L'année a été marquée par plusieurs réalisations s'inscrivant dans l'esprit du trentième anniversaire de l'Association. On pense d'abord aux diverses interventions en matière de langue faites auprès des usagers et des usagères, à la gestion renouvelée des adhésions à l'Association, à la planification des opérations de recrutement, puis à la publicité de nos actions par notre bulletin, à nos efforts de consolidation pour préparer notre retour sur le Web, à nos relations avec des groupes actifs dans notre domaine, et enfin, au quotidien administratif et pécuniaire. Voici donc une synthèse des activités de l'année dernière, 2015-2016.

Administration

L'assemblée générale est souveraine, cela va de soi. Elle s'est réunie la dernière fois, à Québec, le 6 mai 2015 à 19 h 30 à la salle Légaré de l'édifice de la FTQ. Une réunion d'information a été tenue à Montréal au cours de la semaine suivante. Les conférenciers invités étaient la directrice des services linguistiques de l'Office québécois de la langue française, Danielle Turcotte et une nouvelle membre du conseil d'administration, Lola Lebrasseur, qui témoignait de sa longue et prolifique carrière à la FTQ.

L'administration quotidienne relève du conseil d'administration et du bureau. Ce dernier est composé de Léone Tremblay et de Pierrette Vachon-L'Heureux d'une part et de Christian Hébert et de Gaston Bernier d'autre part. Le groupe s'est réuni deux fois cette année, le 19 août 2015 à 14 h et le 7 mars 2016 à 19 h 30. La trentième année d'existence de l'Association sera soulignée. Une discussion sur l'avenir de l'Asulf s'est engagée sur les sujets suivants : les modes d'interventions et les impératifs du recrutement. Un nouvel outil de gestion est élaboré par le Bureau pour dresser le calendrier des activités et suivre l'évolution de l'échéancier. Cette pratique s'installe à demeure. Une réflexion sur l'organisation du travail au secrétariat et la gestion des dossiers s'est enclenchée à l'occasion de l'arrivée du nouveau personnel (voir annexe I).

Pour sa part, le conseil est formé des membres du bureau et de Lola Lebrasseur, Alain Bélanger, André Breton, Jean-Guy Lavigne et Louis Le Borgne. Le président fondateur Robert Auclair se joint habituellement au conseil d'administration. Gilles Levasseur ayant été dans l'impossibilité de participer aux réunions du conseil d'administration en 2014, n'a pas cherché un nouveau mandat. Lola Lebrasseur s'est joint au conseil en lieu et place de Gilles Levasseur. Sophie Tremblay a été invitée à se joindre au conseil par cooptation le 21 janvier 2016. Elle occupe le poste laissé vacant par France Salvaille en 2015.

Les mandats de quatre élus viennent à échéance cette année : ceux d'Alain Bélanger, Gaston Bernier, Jean-Guy Lavigne et Louis Le Borgne. Alain Bélanger a déjà indiqué qu'il n'accepterait pas un nouveau mandat. Par contre, Marie-Hélène Hébert, anciennement responsable du secrétariat, a signalé son intérêt pour joindre le conseil d'administration. Nous l'accueillons avec plaisir à la table du conseil.

Au cours de l'année, le conseil d'administration de l'Asulf s'est réuni le 15 octobre 2015, le 21 janvier 2016 et le 28 avril 2016 avant l'assemblée générale. L'ordre du jour est toujours chargé. Les réunions durent habituellement deux heures trente. Un certain nombre de projets sont repris d'une rencontre à l'autre à la recherche de volontaires susceptibles de développer certains projets à mener à bien. La participation aux réunions du conseil est dynamique. Elle se renouvelle en intégrant la participation par Skype et la participation par téléphone.

L'Asulf est couronnée par un comité d'honneur depuis 2012. Le comité est actuellement composé de sept membres : madame Madeleine Sauvé, ancienne grammairienne de l'Université de Montréal et messieurs Jean-Claude Corbeil, le père de l'aménagement linguistique au Québec, Fernand Daoust, ancien président de la FTQ, Robert Dubuc, linguiste et professeur, longtemps associé au service de Radio-Canada, Aimé Gagné, actif en matière de francisation à l'Office de la langue française, Jean-Denis Gendron, professeur de linguistique et Pierre Martel, autrefois professeur à l'Université de Sherbrooke, ancien président de l'Association des linguistes du Québec (AQL), ancien président du Conseil de la langue française et linguiste associé étroitement à la réalisation du dictionnaire USITO.

Interventions

Les interventions de l'Asulf sont de plusieurs types : il y a les remarques adressées à un particulier ou à une entreprise; il y a celles qu'on diffuse à de multiples correspondants; il y a des mémoires présentés à des commissions ou à des organismes de l'État; il y a la diffusion de chroniques sur les ondes et, possiblement, dans des journaux; il y a la publication de fiches de la série *Mieux dire* et les capsules linguistiques préparées à l'intention des internautes.

Les interventions épistolaires portant sur des mots et des expressions ont été nombreuses au cours des douze derniers mois. Le président fondateur de l'Association reste très actif en la matière, ayant soumis plusieurs centaines de messages. Certains d'entre eux sont adressés à de nombreux destinataires. Monsieur Raymond Gagnier fait un travail similaire à partir de Montréal. Les interventionnistes adressent également des remarques à des hommes ou des femmes politiques, à des journalistes, à des administrateurs et à des administratrices. Règle générale, ils utilisent le canal électronique mais il y a aussi des témoignages d'interventions orales ou téléphoniques. Tous les moyens sont bons pour intervenir auprès des usagers et des usagères. On peut entrevoir le recours éventuel à plusieurs autres types d'intervention; les écoutes systématiques en direct ou en différé, la lecture de journaux régionaux ou nationaux, le ratissage par domaine et bien d'autres encore.

Cette année, l'Asulf a participé aux activités de la semaine du français organisée par l'Office québécois de la langue française en lançant le concours L'Enseigne joyeuse.

Danielle Langelier, épaulée par Raymond Gagnier et en collaboration avec le mouvement Québec français a suscité l'intérêt de nos membres pour la qualité des raisons sociales en organisant le concours L'Enseigne joyeuse. Cette innovation est très appréciée.

Un atelier ouvert aux membres de l'Asulf qui souhaitent intervenir en matière de qualité de la langue sera organisé en 2016.

GROUPES D'INTERVENTIONS

Le groupe d'interventions de l'Asulf, constitué en 2012, s'inspire d'un vademécum (voir annexe II) dans lequel des orientations générales ont été formulées et reformulées à plusieurs occasions de discussion sur les nombreuses méthodes d'intervention. Le groupe se compose actuellement de treize membres : Robert Auclair, Alain Bélanger, Gaston Bergeron, Gaston Bernier, Jean-Pierre Bourdeau, Yvon Delisle, Marcel Fourcaudot, Raymond Gagnier, Roger Garneau, Danielle Langelier, Pierre Lincourt, Mario Paradis et Pierrette Vachon-L'Heureux. Quelques domaines de spécialité ont été identifiés à partir de la compétence linguistique des membres qui deviennent ainsi des personnes ressource : les anglicismes, la langue du droit, la féminisation, la nouvelle orthographe, la dialectologie, la langue traditionnelle et la

toponymie. Pour sa part, monsieur Auclair achemine au moins dix lettres par semaine aux journalistes, aux entreprises, aux élus et aux publicitaires.

La quatrième rencontre du groupe a eu lieu le vendredi 27 novembre 2015. La troisième ayant eu lieu au mois d'avril 2015. Un palmarès de dossiers à cibler avait été déposé en 2014. On proposait les dossiers suivants : chef exécutif (chef), valet parking (voiturier), vente (solde), Boxing day, bon matin, Radio-Canada Première, saut-de-mouton, payeur de taxes (contribuable), prime de départ (indemnité), deuxième meilleur, ajouter l'insulte à l'injure, mettre l'épaule à la roue, puis-je vous aider?, référer, régulier, certificat-cadeau, civique et facture (addition). Des cibles à privilégier. On ajoute en 2015, clause nonobstant, clause orphelin, développement immobilier, fabricant ou manufacturier d'automobiles, juridiction, œuvrer, opportunité, référence, représentation sur sentence, rétroactivité, nommé, pamphlet, unité de logement, Ohio et Waterloo (prononciation) et Vendredi fou.

Une nouvelle stratégie s'installe. Dorénavant, on distinguera deux groupes d'interventions, un groupe restreint et un groupe plus important. Le groupe restreint concentrera son action sur un nombre réduit de cibles afin que son action profite d'une certaine intensité. Le groupe élargi visera une gamme plus étendue et variée de cibles selon l'occasion d'intervention qui est offerte. On oppose un comité d'intervention libre qui vise l'Administration publique et les médias à un comité d'interventions planifiées qui entreprend des interventions groupées. L'objet d'intervention du groupe restreint en décembre 2015 était l'implantation de l'expression « soldes d'après Noël » pour remplacer « Boxing Day ». Les cibles proposées s'étendaient aussi à « circulaire », « vente », « prix régulier », « place Bell à Laval », la prononciation à la française de Ohio et Waterloo et le remplacement de Valleyfield par Salaberry-de-Valleyfield. On peut signaler aussi la question de la prononciation anglaise des initiales de P. K. Subban qui a fait réagir certains journalistes. En 2016, le groupe restreint tentera de convaincre les médias d'utiliser et de recommander la prononciation à la française du toponyme Ohio, d'éviter les termes « vente » et « grande vente » et même de corriger l'emploi de l'adjectif « régulier » dans l'expression « prix régulier » utilisée régulièrement dans le sillage de « vente ».

ACTION DANS LES MÉDIAS

LA RADIO

La présidente propose encore cette année, sa chronique intitulée *Le mot juste*, au nom de l'Asulf à CFIM, la radio des Îles-de-la-Madeleine, le son de la mer. Elle réalise ainsi la seule communication verbale directe émanant de l'Asulf. Le concours lancé par la série de chroniques de 2015 et visant les cibles identifiées par l'Asulf a été remporté par M^{me} Sophie Petitpas, une citoyenne des îles et couronné par le prix de l'Office québécois de la langue française, un exemplaire du Français au bureau. Pierrette Vachon-L'Heureux est à l'antenne aux deux semaines les jeudis matin dans le cadre de l'émission du matin très écoutée, *Allez hop!* La série de chroniques de l'hiver 2016 a rappelé aux auditeurs et aux auditrices que le français est une langue à mots et que chaque mot est une partie du

discours qui a sa fonction en phrase. Le choix du mot juste devient alors un enjeu de taille. La promotion de l'Association est solidement assurée par cette intervention qui vise à attirer l'attention du locuteur et de la locutrice sur la nature du mot qu'il convient de choisir judicieusement pour assurer la qualité de la langue. Les cibles visées par le groupe d'interventions de l'Asulf sont déclarées au passage de manière précise et amplement documentées. L'Asulf enrichira de ces entrevues menées par madame France Arsenault le matériel présenté aux internautes sur le site Web à son retour en offrant un lien vers les archives de CFIM.

LES JOURNAUX

Le Service de francisation de la FTQ a publié un article de Gaston Bernier dans la plus récente livraison de *Travailler en français*. Il s'agit de souligner le trentième anniversaire de l'Association, *L'Asulf a trente ans 1986-2016*. Dans le même numéro de la revue, un article de notre collègue Lola Lebrasseur, intitulé *Qu'est devenu le projet de francisation des entreprises en 2016?*, fait le point sur la question.

Le projet d'offrir des capsules à des journaux régionaux à la grandeur du territoire est toujours au programme. Nous sommes à la recherche d'un rédacteur ou d'une rédactrice qui souhaiterait se charger de cette tâche.

RÉSEAUX SOCIAUX

Page Facebook de Gaston Bernier

Gaston Bernier, le vice-président, présente régulièrement de courts entrefilets sur des questions de langue sur sa page Facebook depuis la fin de 2012. En 2015, il aurait rédigé 300 entrefilets. Le corpus doit actuellement en compter près de 500. Les sujets abordés sont variés : la prononciation de mots étrangers, les manchettes anglaises des journaux, le repérage des fautes occasionnelles, des fautes répétées et des mauvaises habitudes de nos journalistes. Un index des nombreux sujets abordés a été dressé et la possibilité de publier les entrefilets sur la page Facebook a été étudiée.

Page Facebook de l'Asulf

La page facebook de l'Asulf a été mise en ligne en juillet 2015. La conception est de Marie-Hélène Hébert. Elle demeure encore aujourd'hui un projet en pleine évolution. La première étape a été d'établir le bandeau de la page d'accueil. Le choix s'est porté sur le bandeau où il est inscrit « Moi, je milite pour le français ». Le logo de l'Asulf soulignant le trentième anniversaire a été utilisé pour la photo de profil.

Sur la page, nous présentons les informations de base concernant l'Association. Nous avons aussi un volet de publication intitulé « Mots et maux des mots ». Au total, vingt-et-une chroniques sont présentées. Les expressions fautives suivantes sont signalées : appliquer sur un poste, poste à doter, être nez à nez, contempler une majorité, additionnel, « deal », effectif, parade, à son meilleur, viaduc, détour, service de valet,

expressions joualisantes, séance spéciale, œuvrer, partir à, un médium, « think tank », irritant, adresser, shopping, scrapbooking, shakée, « touchy ».

Plus récemment, un volet de publication intitulé « La pensée du jour » a été mis en place à la suite de la décision du bureau de mettre en valeur le travail de recherche du vice-président au sujet de la réflexion sur la notion de la qualité de la langue. Des publications diverses portant sur des thèmes variés ont aussi été présentées : annonce concernant l'Institut de promotion et de défense de la langue française, suggestions de lecture, le prix du Québec, Le Monde ouvrier de la FTQ, citations, irrespect de la langue française par des élus, concours L'Enseigne joyeuse, Interventions : rendez-vous avant-match, clause orphelin, viaduc, Grande déboulée Red Bull, Cap-Diamant, adresser, « Food truck ».

Facebook nous permet de recueillir des statistiques concernant le fonctionnement de la page de l'Association. Plus nous diversifions nos publications, plus nous pouvons extraire des données pointues concernant notre auditoire. Au cours de la deuxième année d'existence de la page, nous nous attarderons à extraire plus finement les données. À ce jour, la page de l'Asulf a reçu 205 mentions « j'aime ». Notre temps de réponse moyen est de 32 minutes.

Quelques exemples d'interventions typiques

Pi-Ké ou Pé-Ka

Cette intervention visait à faire comprendre que les locuteurs et les locutrices, et plus particulièrement les journalistes et les commentateurs sportifs, devraient se rallier à la prononciation française des initiales des personnes. Le nom du joueur d'hockey P.K. Subban a fait l'objet d'une analyse qui a porté ses fruits. L'anglicisation prend toutes sortes de forme et la vigilance s'impose.

Saut-de-mouton

Cette intervention vise depuis plusieurs années à proposer l'emploi du terme « saut-de-mouton » pour remplacer le terme « viaduc » utilisé fautivement au Québec. La définition du terme technique saut-de-mouton, proposée par *Larousse* et entérinée par l'Office québécois de la langue française, limite maintenant l'emploi au domaine ferroviaire. Les termes appropriés pour le domaine routier, proposés par les ingénieurs du ministère du transport, sont « pont à étage » ou encore « pont routier ».

Le site Internet

Le site est inaccessible aux internautes depuis juillet 2014. La subvention de 7000 \$ du secrétariat à la politique linguistique, annoncée le 10 février 2015 et reçue au cours du mois de mars, a permis au comité du site Web d'entreprendre l'étude des projets soumis par les fournisseurs de services sollicités. Toutefois, une offre de collaboration

faite à l'occasion de la réunion d'information de Montréal en mai 2015 a suspendu la poursuite du mandat.

À l'automne, Alain Bélanger, le président du comité du site Web, accepte la démission, avant le démarrage amorcé du nouveau site, de Cendrine Audet la réviseuse. À la même date, le 5 septembre, il informe la présidente qu'il quitte la présidence du comité du site Web de l'Asulf qu'il dirige depuis cinq ans déjà. Christian Hébert prend la relève.

La FTQ nous offre alors un hébergement sur le portail de la langue du travail qui assure une sécurité à notre site. Quelques démarches se poursuivent avec les partenaires. Nous aurons notre propre site, indépendant du portail langue du travail mais hébergé à la même enseigne.

Une formation a été offerte au responsable de la remise en ligne du site qui présentera la nouvelle plateforme aux membres à l'occasion de l'assemblée générale. Un mandat de veille de la qualité de la langue du site a été confié à Danielle Langelier.

Le bulletin

L'Expression juste a été, en 2015/2016, le seul instrument imprimé mis à la disposition des membres de l'Association et du public. Grâce au remarquable travail de notre éditeur Gaston Bernier, le bulletin a été publié quatre fois depuis l'assemblée générale de 2015 : en juin, septembre et décembre 2015 et en mars 2016. Le rythme est soutenu depuis 2008. La livraison la plus récente, celle publiée en mars, en était la soixante-quatrième. On y présente la genèse d'une aventure trentenaire, celle de l'Asulf, sous la plume de Michel Sparer! La première est datée de novembre 1987.

Les quatre livraisons de l'année contiennent environ cinquante articulets qui prennent différentes formes : des éditoriaux, les succès de l'Association, les démarches entreprises, les convocations, les nouvelles, etc. La majorité d'eux sont l'œuvre de l'équipe de rédaction composée de Robert Auclair, Gaston Bernier et Pierrette Vachon-L'Heureux. D'autres sont signés par des membres : Marie-Éva de Villers, Louis Le Borgne, Alain Bélanger et G. Tittley. Ces rédacteurs et rédactrices, habituels ou occasionnels, sont fort bien appuyés par Léone Tremblay et son groupe de travail qui assure la relecture et la révision et soigne le graphisme de la publication.

Le trimestriel est expédié en priorité aux membres de l'Association, cela va de soi, habituellement sous sa forme numérique mais aussi sous sa forme imprimée à ceux ou celles qui le désirent. Par la suite, il est transmis aux citoyens et aux citoyennes qu'une manchette ou un article pourrait intéresser. De même, le secrétariat le diffuse à un large lectorat composé de personnes amies, aux parlementaires de l'Assemblée nationale, à des journalistes d'entreprises de presse ou de médias électroniques. Habituellement, il est mis à disposition des internautes sur le site, silencieux depuis juillet 2014. De plus, les membres de l'Association sont invités à l'acheminer à leurs amis et connaissances qui partagent leur sensibilité au bon usage et à la qualité de la langue.

La collection complète du bulletin est indexée cumulativement. La table alphabétique 1987-2015 facilite la consultation des soixante-trois livraisons passées. On peut en obtenir une copie électronique en s'adressant au secrétariat.

Relations extérieures

ASSOCIATIONS

Depuis mai 2013, la volonté d'échanger des adhésions entre associations sœurs et d'éviter ainsi des frais plus ou moins onéreux ne s'est pas démentie. Nos liens avec des associations québécoises telles Impératif français, l'Association Québec-France, la SNQC ou avec des associations européennes ou autres telles l'Association Avenir de la langue française, l'Association Francophonie Avenir et l'Alliance Champlain de la Nouvelle-Calédonie enrichissent nos échanges et font rayonner nos actions.

IMPÉRATIF FRANÇAIS

L'Asulf a offert une bourse de 200 \$ distribuée par Impératif français à l'occasion de la Francofête le dimanche 20 mars 2016. L'événement comprend la remise du Prix de la relève Gaston-Lallement à des élèves de l'Outaouais et du Prix Coup-de-cœur aux participants du concours de poésie Impératif français « 274 millions de francophones, et moi ».

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC

Le prix de l'Asulf institué le 22 janvier 2015 s'inscrit dans le concours d'écriture historique organisé par la SHQ depuis dix ans. Ce concours connaît un grand succès auprès des enseignants et des élèves des écoles secondaires de la grande région de Québec. Cette activité est encouragée par la Commission de la Capitale nationale et par la Ville de Québec. Le maire accueille les gagnants et les gagnantes dans le salon de l'Hôtel de ville et la remise des prix a lieu à l'Observatoire de la Capitale. L'histoire de la ville de Québec est à l'honneur dans cette activité, et cette histoire se raconte en français. C'est pourquoi la SHQ accueille chaleureusement l'institution du prix de la qualité de la langue écrite, celui de l'Asulf. Le jury de l'Asulf est composé de la présidente et de mesdames membres, Cendrine Audet et Diane Lambert-Tesolin. Une bourse de 100 \$ a été offerte à Léa-Pascale St-Hilaire, une élève de l'École secondaire Cardinal-Roy pour son texte intitulé *Fatum nostrum est* lors de la remise des prix du neuvième concours d'écriture historique de la Société historique de Québec à l'Observatoire de la Capitale nationale, le dimanche 1^{er} mai 2016.

DOCUMENTATION

L'Asulf tâche de faire connaître à ses membres les revues françaises préoccupées de la défense de la langue et de son rayonnement. L'Association ne cesse de faire découvrir les ressources linguistiques susceptibles d'encourager les recherches qui répondent aux interrogations des membres en matière de français. L'Asulf communique

avec des auteurs d'ouvrages de consultation afin qu'ils enrichissent des passages de leurs guides ou dictionnaires. L'avis des spécialistes est important pour les défenseurs de la qualité de la langue. Ils fournissent une source de données fiables pour les interventions des membres.

Les ressources financières

L'Asulf, pour réaliser ses interventions et poursuivre ses activités, compte sur trois ou quatre sources de revenus : l'aide de l'État, les cotisations et les dons de ses membres et le local et les services fournis à titre gracieux par le Fonds de solidarité de la FTQ.

Année après année depuis la création de l'Asulf, le Secrétariat à la politique linguistique verse une subvention qui a varié de 6 000 \$ à 10 000 \$. Dans sa lettre du 19 février 2015 madame Hélène David nous a fait parvenir une subvention au montant de 7 000 \$ pour la réalisation du projet *La langue numérique* que nous avons déposé à la demande du Secrétariat.

La représentation nationale est également sollicitée depuis de nombreuses années. Les députés ont des crédits discrétionnaires qui sont avant tout destinés aux circonscriptions. Au cours des douze mois du rapport, une vingtaine de contributions ont été reçues à la suite de deux appels à contribution dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole. Les dons constituent un témoignage des députés envers la qualité de la langue et ils aident l'Association à effectuer des interventions douze mois par année.

La principale source de revenus reste les cotisations des membres. Au cours de 2015, le renouvellement des adhésions des membres individuels a été de 249; celui des personnes morales, de 10. On constate que les premiers versent près de 50 \$ en moyenne, alors que le montant de base exigé est de 30 \$. C'est dire que l'on verse souvent 100 \$ voir même 300 \$. Cela est à souligner et on se doit de remercier ces adhérents qui vont au-delà de ce que l'Asulf propose. Les personnes morales (entreprises, syndicats ou associations) ont versé une cotisation moyenne de 115 \$ alors que le montant proposé est de 100 \$. Les membres à vie sont au nombre de 32 et les nouveaux membres au nombre de 20.

Au titre des adhésions et des renouvellements, l'Association remercie un membre du conseil, monsieur Jean-Guy Lavigne, qui s'est chargé en 2015 de coordonner les rappels à faire auprès des adhérents qui avaient négligé de verser leur écot après les quatre premiers mois d'exercice. André Breton et Louis Le Borgne sont aussi associés à cette activité de recrutement. Nous les en remercions.

L'Asulf profite de l'hospitalité du Fonds de Solidarité de la FTQ depuis maintenant sept ans. Le local mis à notre disposition sert de siège social et de lieu de travail de groupe. L'Association profite aussi des salles de réunion et de divers services. L'apport de l'organisme n'est pas comptabilisé, mais il constitue dans les faits une importante contribution au fonctionnement de l'Association.

Conclusion

L'Asulf vit sa trentième année d'action en continuant de travailler, de sensibiliser les locuteurs et les locutrices, les scripteurs et les scriptrices au bon usage et à l'importance de la qualité de la langue française au Québec. Malheureusement, l'Association n'est pas encore suffisamment connue des citoyens et des citoyennes, particulièrement à Montréal et dans certaines régions. À Québec, l'Association est bien installée. Ailleurs, nous sommes encore réduits à expliciter le sigle de manière à déchiffrer le message.

Nous remercions particulièrement ici un membre de l'Asulf, monsieur Serge Larrivée, qui nous a offert une page de publicité dans le numéro de novembre de la Revue de la psychoéducation (voir l'annexe III) afin de promouvoir notre association. On comprend que certains craignent encore d'ouvrir le débat sur la qualité de la langue alors que nous en faisons un sujet de tous les jours. Le gouvernement ne fait pas mieux. Le règlement annoncé sur la francisation des raisons sociales le confirme. Les éditoriaux de *L'Expression juste* rappelaient qu'il faut examiner de près le vivre en français au Québec et s'engager pleinement dans l'aventure de parler français en Amérique du Nord.

Le franglais progresse. La discussion sur la qualité de notre français doit se faire. Les auditeurs et les auditrices des postes de télévision et de radio relèvent quotidiennement des anglicismes; on en trouve partout dans les journaux. Les Administrations, les entreprises, les publicitaires en accueillent volontiers.

La créativité lexicale nous fait défaut. Les nouveautés étrangères exercent trop d'attrait sur nos entrepreneurs et nos commerçants. Aussi peut-on imaginer les efforts qu'il reste à faire, le discours à tenir, haut et fort. Se donner les moyens financiers, multiplier les adhésions, animer nos membres, leur donner les instruments qu'il faut pour intervenir et améliorer nos entreprises de diffusion et faire aimer notre langue par tous les moyens.

Et puis, il faut que l'Asulf se préoccupe de l'intérêt de l'État pour la langue. Rappelons que l'Asulf propose toujours que l'Office québécois de la langue française relève de l'Assemblée nationale afin de placer la responsabilité de l'application de la Charte et de la promotion et la protection de la langue à l'abri des aléas du politique. La langue est l'affaire de tous et toutes.

Les réalisations de l'Asulf reposent évidemment sur l'ensemble des membres de l'Association, et plus particulièrement sur les membres du conseil d'administration. Aussi m'est-il agréable, à la fin de cette troisième année de présidence, de remercier mes collègues du conseil, en particulier le vice-président qui continue d'assumer la direction de notre bulletin, *L'Expression juste*.

Merci à notre responsable du comité du site Web, Alain Bélanger, qui quitte le conseil cette année. Christian Hébert a pris la relève dans une période critique de

réorganisation. Merci à Danielle Langelier, notre membre de Montréal, qui a organisé le concours L'Enseigne joyeuse pour célébrer la francophonie.

Merci aussi à notre administratrice revenue se joindre à nous l'année dernière, madame Lola Lebrasseur, qui s'engage résolument dans l'action en assurant le lien avec la FTQ et le développement du nouveau parcours de l'Asulf sur Internet.

Merci à notre collègue Jean-Guy Lavigne, responsable des adhésions et de leur renouvellement, qui a entrepris d'améliorer la gestion des procédures et qui guidera la planification du recrutement à venir.

Un grand merci aussi à madame la secrétaire, fidèle adhérente de l'Asulf, et à monsieur le trésorier et aussi aux autres membres, ceux et celles qui interviennent dans l'esprit de notre président honoraire, les membres qui se préoccupent du site Web et les membres qui s'adonnent à la révision tant des textes mis en ligne que de ceux destinés au bulletin ou à nos publications.

Grand merci également à la collaboratrice du secrétariat, madame Andrée Champagne, à Marie-Hélène Hébert, qui nous a quittés, et à notre nouveau collaborateur Raphaël Gosselin ainsi qu'aux homologues de la FTQ. On ne saurait oublier les autorités du Fonds de Solidarité de la FTQ qui nous sont d'un soutien indéfectible.

Merci à tous et à toutes!

11 mai 2016

ANNEXE I

Tâches du secrétariat

Sous l'autorité de la présidence de l'Association ou d'un mandataire, l'employé doit assumer les tâches ou responsabilités suivantes :

Dépouiller le courrier postal et électronique et l'acheminer aux personnes concernées et y répondre si cela est possible;

Recevoir les appels téléphoniques et les télécopies, y répondre ou transmettre les messages aux dirigeants de l'Association;

Concevoir et rédiger divers travaux (rapports, lettres, courriels, tableaux, etc.), procéder à la correction et à la révision de textes à expédier ou à diffuser et proposés par les membres du conseil d'administration (et par le président honoraire);

Classer les dossiers selon le système de classement en usage, maintenir ce dernier à jour, procéder à un élagage périodique;

Tenir à jour la banque de données concernant les membres de l'Association;

Tenir à jour la liste des membres de l'Association par régions;

Faire le suivi des dossiers actifs et des mandats confiés à des administrateurs;

Au début de chaque année civile, préparer les reçus pour usage fiscal et les expédier aux membres de l'Association avec les avis de renouvellement des adhésions préparés par le secrétariat du conseil d'administration;

Adresser la lettre d'accueil aux nouvelles adhérentes et aux nouveaux adhérents;

À la demande du secrétariat du conseil d'administration, réserver les salles nécessaires à la tenue des réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle;

Expédier aux membres de l'Association les avis de convocation à l'assemblée générale annuelle préparés par le secrétariat du conseil d'administration. Préparer la documentation nécessaire à la tenue de cette assemblée;

Effectuer tout autre travail connexe à la demande de la présidence de l'Association.

Québec, le 29 août 2015

ANNEXE II

Groupe d'intervention; vadémécum

« Les défenseurs de la langue font un métier ingrat. Ils doivent souvent avoir l'impression de prêcher dans le désert. Ou de semer sur l'onde. » (Frédélin Leroux fils)ⁱ

Les locutrices et les locuteurs, pris individuellement, lorsqu'ils sont de par leur activité, des vecteurs et des relayeurs sont responsables de la bonne tenue de la langue publique. Ceux et celles d'entre eux, et particulièrement les membres du groupe d'intervention de l'Asulf, sensibles au relâchement et au laxisme courant, à l'écologie linguistique, sont encouragés à adresser leurs observations et leurs commentaires aux personnes et aux établissements jugés négligents ou résolument indifférents à la qualité de la langue.

Objets des interventions

Les membres de l'Asulf militent en faveur de la qualité de la langue publique. Ils ont divers moyens à leur disposition : rédaction de capsules, de fiches thématiques, entrevues sur les ondes, lettres d'opinion, pages sur les médias sociaux, plaintes à l'Office, et surtout des interventions ponctuelles, individuelles et collectives. Deux comités se partagent la tâche dans ces derniers cas.

Les intervenants d'un premier groupe agissent individuellement. Ils déterminent les cibles à atteindre. Ils adressent leurs observations et leurs commentaires aux personnes et aux établissements jugés négligents ou résolument indifférents à la qualité de la langue. Chaque membre s'engage à faire quelques interventions par mois. C'est le groupe des intervenants.

Le deuxième groupe exécute des interventions collectives à partir d'un choix restreint de cibles. Ses interventions font l'objet d'un consensus des membres du groupe et impliquent une action concertée dans le but de faire disparaître certaines expressions fautives du panorama linguistique québécois. C'est le groupe d'interventions.

Destinataires des remarques

Les membres du groupe d'intervention s'intéressent à la langue publique. Donc à celle des publicitaires, des médias (journaux, stations de radio et de télévision, journalistes, titreaux, animateurs), des artistes ou vedettes, des élus de l'Assemblée nationale, des administrations municipales ou scolaires, des dirigeants d'entreprise. En somme, des relayeurs. Ils peuvent aussi critiquer les cadres qui recrutent un personnel qui répète, en ondes ou ailleurs, les fautes du milieu entraînant dans leur sillon des locuteurs laxistes ou d'autres qui négligent de s'assurer de la qualité de la langue au sein de leur entreprise. À ces groupes, il faut ajouter l'État, les organismes parapublics, les administrations

municipales ou scolaires, les syndicats ouvriers et les entreprises qui sont des modèles pour plusieurs dans la société. Le devoir d'exemplarité doit être rappelé constamment aux intervenants qui prennent la parole.

Expressions ciblées

Les mauvais usages sont nombreux. L'Asulf, depuis un quart de siècle, signale nombre d'habitudes fâcheuses. On en trouve une liste sélective dans le site Web. *L'Expression juste* relève de nombreuses interventions, lesquelles sont également signalées dans le rapport annuel du conseil d'administration. On peut aller au-delà : repérer de nouvelles fautes en train de s'implanter ou des fautes populaires depuis belle lurette, mais négligées jusqu'à maintenant par l'Association. On peut aussi s'inspirer de la nomenclature des guidesⁱⁱ ou des dictionnaires correctifsⁱⁱⁱ.

Occasions

Les membres du groupe interviennent à la suite de l'utilisation d'un anglicisme inutile, d'une impropriété, d'un langage relâché d'une personnalité ou d'un relayeur. L'erreur ou la négligence est l'élément déclencheur. Les occasions d'intervenir sont des plus nombreuses.

Attitudes à adopter

Les prescripteurs, sans jansénisme linguistique, peuvent faire leur leitmotiv de B. Cerquiglini : « Ne craignons pas d'être un peu puriste, mais à bon escient^{iv}. » La politesse est de mise. On peut tenir pour acquis que les fautifs sont sensibles eux aussi à la qualité de la langue. Parfois un simple doute exprimé sur le bien-fondé d'une expression amène une personne à vérifier sa façon de dire ou d'écrire. On peut chatouiller, mais il ne faut pas gifler. On peut donner des références à de bons dictionnaires de langue ou à des ouvrages correctifs. Devant les réactions d'exaspération de certains correspondants, il faut savoir calmer le jeu. Si leur silence est anormalement long, on pourra revenir à la charge, mais toujours avec le sourire. On prendra soin de ne pas diffuser *urbi et orbi* les remarques, par exemple aux supérieurs, aux collaborateurs ou aux collègues de la personne visée. On tâchera de séduire et de faire aimer la langue.

Types d'interventions

Les remarques adressées aux locutrices ou aux locuteurs peuvent prendre la forme d'échanges ou de dialogues amicaux. On fait avant tout du corps à corps ou du mot à mot. On relève une lacune publicisée, on la critique et on propose des solutions de rechange. Il n'est pas nécessaire de rédiger de longs exposés. Il ne faut pas hésiter à essayer de faire évoluer les mentalités, de vaincre le je-m'en-foutisme à l'égard du bien dire et du bien écrire, et à faire connaître les bons outils à consulter pour améliorer sa maîtrise du français.

Canaux

Divers moyens de communication sont à la portée des interventionnistes. Les uns feront des remarques orales de façon spontanée. Certains se serviront du téléphone et des tribunes radiophoniques. D'autres rédigeront des lettres^v en bonne et due forme; d'autres enverront des télécopies ou des courriels. On ne devrait pas négliger les chroniques d'opinion des journaux puisque les médias sont à l'origine de nombreux tics de langage.

Pratiques à suivre

On doit faire de brèves interventions à visières levées. On utilisera une langue accessible. On donnera son adresse et son numéro de téléphone. On aura la prudence de se relire attentivement ou de le faire faire. On évitera le harcèlement. On devra faire part de son appartenance à l'Asulf. Idéalement, on devrait mettre en lumière la ou les expressions à privilégier. On mettra les collègues du groupe d'intervention et l'Association au courant de ses démarches (Asulf@globetrotter.net). Le secrétariat conservera un dossier des correspondances du groupe.

Collaboration des spécialistes

Les interventionnistes pourront à l'occasion sensibiliser les langagiers, les grammairiens ou les lexicographes aux mauvais dires émergents et aux apparents dérapages. Les membres du groupe joueront le rôle d'antenne et d'alerteur à ce titre.

Élargissement du réseau

Les membres du groupe d'intervention seront débordés par la tâche d'amélioration de la qualité de la langue. Il faudra multiplier les vigiles dans les grands centres urbains, élargir l'équipe des correcteurs de la langue. Des volontaires pourraient faire la lecture ou l'écoute systématique de médias sélectionnés.

11 décembre 2012 (31 août 2013)

Texte revu par Mme Pierrette Vachon-L'Heureux et entériné à la réunion du conseil d'administration du 23 janvier 2014.

Texte revu par Mme Danielle Langelier et M. Yvon Delisle du Groupe d'intervention le 21 février 2014.

Texte de l'objet des interventions revu par M. Gaston Bernier en janvier 2016.

ⁱ Frèdelin Leroux fils, *Mots de tête (bis)*; Ottawa : David, 2012, p. 153.

ⁱⁱ Par exemple, le site Internet Le Français au micro et les deux volumes intitulés *400 Capsules linguistiques* de Guy Bertrand.

ⁱⁱⁱ Un modèle : *Multidictionnaire de la langue française* de Marie-Éva de Villers;

^{iv} *Merci Professeur! : Chroniques savoureuses sur la langue française* (Paris : Bayard, 2008).

^v L'association Avenir de la langue française met à disposition des modèles de lettres adressées à l'État, aux collectivités locales, aux entreprises, aux médias (www.avenir-langue-francaise.fr).

ANNEXE III**Revue de la psychoéducation**

Association pour le soutien et l'usage de la langue française

Joignez-vous à nous!

La qualité du français que nous parlons au Québec vous intéresse?

L'association s'en préoccupe activement en intervenant auprès des personnes qui participent à la vie de notre communauté en utilisant la langue française dans le domaine de la communication publique.

Pourquoi intervenir?

- Pour éviter l'implantation d'un mot anglais
- Pour souligner une erreur de vocabulaire
- Pour éviter un emploi fautif insoupçonné
- Pour corriger une mauvaise habitude langagière
- Pour faire connaître nos ouvrages correctifs
- Pour proposer un néologisme utile
- Pour enrichir la communication orale et écrite
- Pour faire découvrir les mots du français oublié

Pour entendre et lire un français de qualité!

ASULF

5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. ou téléc. : 418 622-1509
Courriel : asulf@globetrotter.net